

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE
LE NOMBRE DE CONSEILLERS TERRITORIAUX EN EXERCICE EST DE 80**

Séance du 16 février 2016

Le Conseil de territoire, légalement convoqué le 10 février 2016, s'est réuni à l'Hôtel de l'établissement public territorial Est Ensemble, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de Monsieur Gérard COSME, président.

La séance est ouverte à 18h45.

Etaient présents :

Mireille ALPHONSE, Hassina AMBOLET, Samir AMZIANE, Madigata BARADJI, Christian BARTHOLME, Stephan BELTRAN, Nathalie BERLU, Sophie BERNHARDT, François BIRBES, Claire CAUCHEMEZ, Jacques CHAMPION, Laurence CORDEAU, Gérard COSME, Sofia DAUVERGNE, Stéphane DE PAOLI, Jean-Luc DECOBERT (jusqu'à 20h40), Olivier DELEU, Ibrahim DUFRICHE-SOILHI (à partir de 19h12), Claude ERMOGENI, Riva GHERCHANOC (à partir de 19h15), Leila GUERFI, Philippe GUGLIELMI (jusqu'à 20h20), Daniel GUIRAUD (à partir de 19h40), Marie-Rose HARENGER, Stephen HERVE, Laurent JAMET, Yveline JEN, Djeneba KEITA, Christian LAGRANGE, Manon LAPORTE, Magalie LE FRANC, Martine LEGRAND, Agathe LESCURE, Hervé LEUCI, Alexie LORCA, Dref MENDACI, Mathieu MONOT, Jean-Charles NEGRE (jusqu'à 19h45), Charline NICOLAS, Alain PERIES, Brigitte PLISSON, Laurent RIVOIRE, Gilles ROBEL, Abdel SADI, Olivier SARRABEYROUSE (jusqu'à 20h10), Danièle SENEZ, Karamoko SISSOKO, Patrick SOLLIER, Sandrine SOPPO PRISO (à partir de 19h30), Sylvine THOMASSIN (jusqu'à 20h15), Emilie TRIGO, Corinne VALLS (jusqu'à 20h40), Michel VIOIX (jusqu'à 20h40), Mouna VIPREY, Stéphane WEISSELBERG, Choukri YONIS (à partir de 19h12), Ali ZAHI.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Kahina AIROUCHE à Hervé LEUCI, David AMSTERDAMER à Mathieu MONOT, Sylvie BADOUX à Madigata BARADJI, Patrice BESSAC à Djeneba KEITA, Véronique BOURDAIS à Mireille ALPHONSE, Faysa BOUTERFASS à Christian BARTHOLME, Geoffrey CARVALHINHO à Stéphane DE PAOLI, Aline CHARRON à Abdel SADI, Anne DEO à Patrick SOLLIER, Tony DI MARTINO à Emilie TRIGO, Ibrahim DUFRICHE-SOILHI à Claire CAUCHEMEZ (jusqu'à 19h12), Camille FALQUE à Stéphane WEISSELBERG, Françoise KERN à Brigitte PLISSON, Bertrand KERN à Alain PERIES, Véronique LACOMBE-MAURIES à Stephen HERVE, Dalila MAAZAOUI-ACHI à Michel VIOIX, Bruno MARIELLE à Hassina AMBOLET (jusqu'à 20h15), Fatima MARIE-SAINTE à Magalie LE FRANC, Jean-Charles NEGRE à Laurent JAMET (à partir de 19h45), Nabil RABHI à Gilles ROBEL, Nordine RAHMANI à Sophie BERNHARDT, Pierre SARDOU à Danièle SENEZ, Olivier SARRABEYROUSE à Samir AMZIANE (à partir de 20h10), Olivier STERN à Agathe LESCURE, Sylvine THOMASSIN à Hassina AMBOLET (à partir de 20h15).

Absents excusés :

Leila GUERFI, Cheikh MAMADOU, Youssef ZAOUI.

Secrétaire de séance : Alain PERIES

CT2016-02-16-14

Objet : ZAC Fraternité à Montreuil - Approbation du programme des équipements publics.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5219-2 et L. 5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants, L. 300-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants ;

VU l'article 4.2 des statuts d'Est Ensemble qui lui reconnaissait une compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

VU la délibération n°2011-12-13-25 du 13 décembre 2011 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

VU la délibération n°2012_04_13_20 approuvant la création de la ZAC de la Fraternité ;

VU la délibération n°2014_02_11_32 désignant la SOREQA comme concessionnaire de la ZAC de la Fraternité ;

VU le traité de concession d'aménagement signé le 31 mars 2014 entre Est Ensemble et la SOREQA ;

VU la délibération de la Ville de Montreuil du 3 février 2016 émettant un avis favorable sur le dossier de réalisation de la ZAC de la Fraternité ;

VU le dossier de réalisation de la ZAC de la Fraternité approuvé par délibération du Conseil de territoire du 16 février 2016 ;

CONSIDERANT que le dossier de réalisation définit le programme des constructions et des équipements publics de la ZAC de la Fraternité ;

CONSIDERANT que le dossier de réalisation définit le montant des participations à la charge des constructeurs dans le périmètre de ladite ZAC ;

CONSIDERANT que la commune de Montreuil a émis un avis favorable sur le dossier de réalisation et sur le programme des équipements publics de ladite ZAC ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

APPROUVE le programme des équipements publics de la ZAC de la Fraternité ;

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président à l'Aménagement durable à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que la présente délibération :

- Sera affichée pendant un mois en mairie,
- Fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- Sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

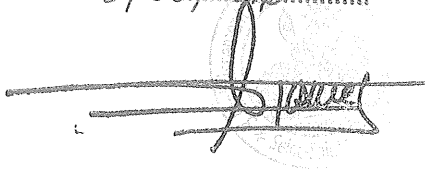
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Transmis et reçu en Préfecture de la

Seine Saint-Denis le... 23/02/2016

Publié le... 23/02/2016

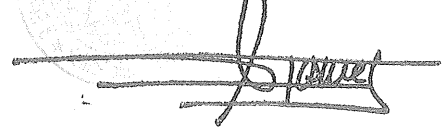


A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gosme', is written over a circular official stamp. The signature is underlined with two horizontal lines.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Gérard GOSME



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gosme', is written over a circular official stamp. The signature is underlined with two horizontal lines.

